



Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques

47 quai d'Orsay 75007 PARIS – Tel : 01 45 51 49 36 – www.communes-touristiques.net

Le 16 janvier 2024

VEUT-ON ENCORE DES TOURISTES EN FRANCE ?

La Loi de Finances pour 2024 a prévu une surtaxe de 200 % sur la taxe de séjour en Île-de-France pour alimenter l'Établissement Public Ile-de-France Mobilités ...

Cette mesure décidée sans concertation avec les élus et les acteurs des territoires touristiques apparaît comme une aberration et aura des conséquences plus que néfastes sur l'économie de ce secteur.

Le besoin de financement de l'établissement public était estimé à 200 millions et cette mesure permettra une recette de 400 millions d'euros.

Où ira l'excédent ?

Et qui va payer ?

Evidemment le touriste, quel qu'il soit ... ! Aussi bien le client d'un palace parisien qu'une famille séjournant dans un camping à Provins... Et lorsque celle-ci devra payer 120 euros de taxe de séjour à quatre pour une semaine, elle réduira d'une nuitée son séjour ou elle se privera d'un restaurant ou d'activités... Mettre les touristes à contribution est entendable mais ils ne peuvent être exclusivement la solution aux besoins de financements des transports des franciliens.

Le panier d'achat des touristes sera moins élevé, ainsi que les rentrées fiscales liées à la TVA (évaluable à 80 millions).

Cette mesure prise à la hâte va pénaliser la compétitivité de la destination sur le tourisme d'affaires et de groupes qui choisiront des destinations étrangères plus compétitives.

Notons que d'autres régions sont prêtes à faire voter ce triplement de la taxe de séjour sur leur territoire pour financer à leur tour les mobilités de leurs habitants. C'est un détournement de l'affectation légale de la taxe de séjour destinée dans sa cause première, aux équipements touristiques et non aux infrastructures de droit commun. Beaucoup trop d'élus, y compris les parlementaires, ignorent ce fondement et font de la taxe de séjour une variable d'ajustement voire un effet d'aubaine. Il est temps de réagir et d'arrêter les dégâts au détriment du tourisme, 2^{ème} secteur économique français faisant vivre 2,3 millions de salariés.

Contact : Géraldine LEDUC- Simon LEBEAU : 01 45 51 49 36

Créée en 1930, l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques est la seule à fédérer, au plan national, les élus œuvrant en faveur du tourisme et regroupe près de 1000 membres : Maires, Présidents d'EPCI, Présidents de Conseils régionaux, Présidents de Conseils départementaux, Députés et Sénateurs. Elle est actuellement présidée par Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains et Premier Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise. L'ANETT a pour vocation de rassembler tous les territoires touristiques de notre pays avec leurs spécificités géographiques (littoral, thermal, montagne, outre-mer, rural et urbain).